

QUIZ BUDGET PARTICIPATIF

2017

Nom et prénom :

1. Le budget participatif de la Ville de Paris, c'est avant tout : (2 réponses)

- Une partie du budget d'investissement de la ville de Paris
- Des crédits exclusivement dédiés à l'innovation
- La possibilité de proposer des projets qui seront réalisés par la Ville
- La participation financière des habitants à la réalisation de projets municipaux

2. Parmi les projets ci-dessous, lesquels répondent aux critères du budget participatif ? (2 réponses)

- La création d'un restaurant panoramique à la Porte de la Chapelle
- Des travaux au sein du gymnase Ronsard
- La création d'une ligne de bus reliant la Place de Clichy au quartier La Chapelle
- L'agrandissement du square Léon à la Goutte d'or

3. Sur l'enveloppe du 18^{ème}, quel est le montant minimum consacré aux quartiers Politique de la Ville ?

- 3,4 millions euros pour l'ensemble des quartiers Politique de la Ville du 18^{ème}
- 1 000 euros pour chaque habitant de ces quartiers
- 1 000 000 euros pour chaque quartier politique de la Ville

4. Les ateliers de co-construction permettent de :

- Retravailler des projets similaires ou géographiquement proches
- D'éliminer les projets qui ne correspondent pas aux besoins des habitants
- De sélectionner les projets soumis au vote pour chaque quartier

5. La liste définitive des projets soumis au vote est établie :

- Par tirage au sort, à partir des projets jugés techniquement réalisables par les services
- Selon la volonté unique du Maire d'arrondissement
- Après consultation d'une commission réunissant élus, représentants des instances de participation citoyenne et services techniques

6. Pour participer au vote du budget participatif, il faut :

- Être inscrit sur les listes électorales
- Avoir 18 ans et être de nationalité française
- Être parisien sans conditions d'âge ou de nationalité

7. En septembre, à l'issue du vote, les projets lauréats sont (2 réponses) :

- Mis en œuvre par les porteurs de projet eux-mêmes
- Deviennent des biens communs et sont mis en œuvre par la ville de Paris
- formellement validés lors du vote du budget au Conseil de Paris de décembre

8. Parmi l'ensemble de ces projets, lesquels font partie des projets lauréats de l'édition 2016 ? (2 réponses)

- Parcours végétal et artistique entre Montmartre et les Puces
- Lecture pour tous au jardin
- De la Halle Pajol à la fresque Rosa Parks
- Du vert, du beau, de la vie autour de Maxime Lisbonne

9. Indiquez à quelle période du calendrier correspondent chacune des étapes du budget participatif

- | | | |
|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Du 24 janvier au 21 février | ▪ | ▪ Atelier de co-construction |
| En juin | ▪ | ▪ Dépôt de projet |
| D'avril à mai | ▪ | ▪ Vote des parisiens |
| De février à mars | ▪ | ▪ Commission d'arrondissement |
| En Septembre | ▪ | ▪ Étude de recevabilité des projets |

10. Le projet « nettoyer les trottoirs et verbaliser les mauvais gestes à Grandes Carrières Clichy », correspond à un projet : (entourez la bonne réponse)

- Tout Paris / d'arrondissement
- Relève des compétences de la ville de Paris/ ne relève pas des compétences de la ville
- Relève d'un projet d'investissement / entraîne des frais de fonctionnement trop important et ne peut pas être pris en compte dans le cadre du budget participatif

BONNE CHANCE !